Secteur: Transports

Sous-secteur: Transport par eau

Classification

de l'industrie : CTI 4541 Industrie du transport par eau de

voyageurs et de marchandises

CTI 4542 Traversiers

CTI 4543 Industrie du remorquage maritime

CTI 4549 Autres industries du transport par

eau

CTI 4551 Industrie de la manutention des

cargaisons

CTI 4552 Industrie de l'administration

portuaire

CTI 4553 Industrie du sauvetage maritime

CTI 4554 Service de pilotage, industrie du

transport par eau

CTI 4559 Autres industries des services

relatifs au transport par eau

Type de réserve: Traitement national (Articles 1102, 1202)

Traitement de la nation la plus favorisée (Articles

1103, 1203)

Présence locale (Article 1205)

Prescriptions de résultats (Article 1106) Dirigeants et conseils d'administration

(Article 1107)

Description: Services transfrontières et investissement

Le Canada se réserve le droit d'adopter ou de maintenir toute mesure refusant aux fournisseurs de services ou aux investisseurs des États-Unis, ou à leurs investissements, les avantages accordés aux fournisseurs de services ou aux investisseurs du Mexique ou de tout autre pays, ou à leurs investissements, dans les secteurs ou les activités